BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTÈME

Communiqué de presse

26 novembre 2026

Indicateurs relatifs au changement climatique : novembre 2026

- Les émissions de carbone financées par les banques et les fonds d'investissement de la zone euro ont diminué entre 2018 et 2025
- Les indicateurs de risques physiques soulignent l'augmentation des risques liés à la chaleur et aux feux de forêt dans les scénarios climatiques
- La dernière publication améliore encore la qualité et la couverture des indicateurs de risques climatiques

La Banque centrale européenne (BCE) a publié des indicateurs statistiques climatiques actualisés conçus pour évaluer les évolutions en matière de risques physiques et de transition liés au changement climatique. Ces actualisations intègrent des méthodologies améliorées, de nouvelles sources de données et des informations plus détaillées, permettant un suivi plus précis des efforts de décarbonation et de l'impact des risques liés au climat. Les indicateurs relatifs à la finance durable, qui font partie des indicateurs statistiques sur le changement climatique, devraient être mis à jour d'ici janvier 2027.

Indicateurs de risques de transition

La dernière publication des indicateurs relatifs aux émissions de carbone et aux risques de transition confirme une poursuite de la tendance à la baisse des expositions et des risques liés aux climats dans les portefeuilles des institutions financières de la zone euro. En particulier, les derniers résultats indiquent une réduction en cours des émissions de gaz à effet de serre (GES) intégrées dans les portefeuilles des banques, sans réduction de leurs volumes de prêts aux sociétés non financières émettrices.

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France

Indicateurs relatifs au changement climatique : novembre 2026

Pour les portefeuilles de prêts des banques (graphique 1, partie a), les derniers calculs et estimations montrent que les émissions directes financées (Scope 1) ont diminué de plus d'un tiers entre 2018 et 2025. Elles ont baissé de 36 %, revenant de 221 à 142 millions de tonnes d'équivalent CO_2 [1]. Grâce à des améliorations méthodologiques, les indicateurs d'émissions de carbone couvrent désormais en outre les émissions indirectes (Scopes 2 et 3) intégrées dans les portefeuilles de prêts des banques. Ces émissions ont suivi une tendance à la baisse similaire : les émissions associées à la consommation d'énergie (Scope 2) ont diminué de 56 %, tandis que celles liées aux autres intrants de production consommés (Scope 3 amont) ont reculé de 32 % sur la même période.

De même, pour les portefeuilles de titres des fonds d'investissement non monétaires (graphique 1, partie b), les derniers calculs et estimations montrent que les émissions directes financées ont diminué de 34 % entre 2018 et 2025, revenant de 499 à 328 millions de tonnes d'équivalent CO_2. Les émissions indirectes (Scope 2) ont diminué de 44 %, revenant de 121 à 69 millions de tonnes d'équivalent CO_2.

Ces réductions des émissions financées sont intervenues en dépit des augmentations de la valeur des portefeuilles d'instruments inclus dans le périmètre : 17 % pour les prêts bancaires et 95 % pour les portefeuilles de titres de fonds d'investissement. Ces hausses résultent principalement d'effets prix.

Une tendance à la baisse est également manifeste pour l'intensité carbone des portefeuilles des créanciers, mesurée par les émissions par unité de revenu à l'aide de l'indicateur de moyenne pondérée des intensités carbone (WACI). Cela fournit une indication supplémentaire de la décarbonation des portefeuilles financiers de la zone euro.

[1] L'équivalent CO_2 (CO_2 éq.) est une unité de mesure utilisée pour comparer les effets de réchauffement de différents gaz à effet de serre. Les émissions sont converties en la quantité de CO_2 qui aurait le même impact en termes de réchauffement climatique sur une période de 100 ans.

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

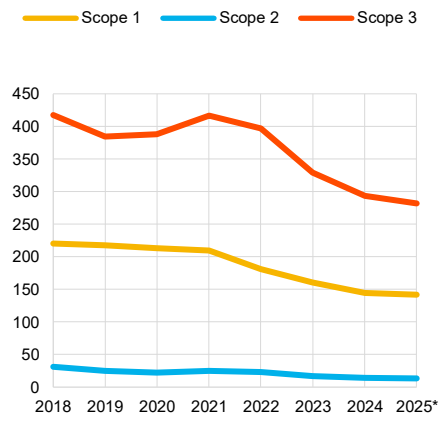
Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France

Graphique 1

Émissions financées dans les portefeuilles de prêts des banques de la zone euro et les portefeuilles de titres de fonds d'investissement

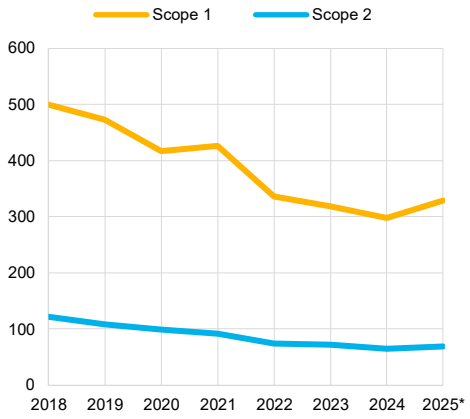
a) Portefeuilles de prêts au niveau d'une seule entité

(en millions de tonnes d'émissions de CO_2 eq., par Scope)



b) Portefeuilles de titres de fonds d'investissement au niveau des groupes consolidés

(en millions de tonnes d'émissions de CO_2 eq., par Scope)



Sources : Calculs du Système européen de banques centrales (SEBC) fondés sur les données d'Anacredit, du registre des données relatives aux institutions et des sociétés affiliées, du système d'échange de quotas d'émission de l'UE, des comptes d'émissions atmosphériques d'Eurostat, de la base de données FIGARO (*Full International and Global Accounts for Research in Input-Output analysis*), des statistiques sur les détentions de titres par secteur (*Securities Holdings Statistics by Sector*) et des services aux actionnaires institutionnels (*Institutional Shareholder Services*).
Notes : Les « titres » incluent les actions cotées et les titres de créance. Les « banques » excluent les banques centrales. Les « fonds d'investissement » recouvrent tous les fonds d'investissement collectifs, à l'exception des fonds monétaires, qui lèvent des capitaux auprès du public en émettant des actions ou des parts. * Les valeurs pour 2025 sont en temps réel. Ces valeurs étant estimées, les évolutions observées sont susceptibles de refléter les méthodes d'imputation utilisées plutôt que les variations effectives des émissions sous-jacentes et des données financières.

Indicateurs de risques physiques

Les indicateurs de risques physiques mesurent l'exposition des institutions financières de la zone euro aux risques liés au climat résultant de catastrophes naturelles telles que les inondations, les tempêtes et les feux de forêt, ainsi que de phénomènes tels que les sécheresses et le stress hydrique.

L'Europe a connu des vagues de chaleur extrêmes au cours de l'été 2026 et plusieurs pays ont fait face à d'importants feux de forêt. Ces événements météorologiques extrêmes illustrent les conséquences potentiellement graves des températures extrêmes et des risques que font peser les feux de forêt sur l'activité économique, la productivité, la valeur des actifs et les expositions financières.

Dans ce contexte, les indicateurs de risque physique ont été améliorés à l'aide de nouvelles mesures des degrés-jours de refroidissement et des indicateurs améliorés relatifs aux feux de forêt. Les degrés-jours de refroidissement, introduits dans cette publication parallèlement aux degrés-jours de chauffage, fournissent une approximation de l'impact de la hausse des températures sur la demande d'énergie et

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France

les coûts d'exploitation qui y sont associés pour les entreprises. Les estimations relatives aux feux de forêt ont également été améliorées par l'utilisation de sources de données actualisées et d'améliorations méthodologiques, ce qui permet une évaluation plus complète du risque actuel et projeté de feux de forêt.

Le graphique 2, partie a) illustre l'augmentation de la demande d'énergie associée aux besoins de refroidissement. Il présente les scores de risque moyens des débiteurs et des émetteurs, pondérés des expositions aux prêts et aux titres correspondantes. Les pays qui connaissent déjà une forte demande de refroidissement devraient également enregistrer les hausses les plus importantes des besoins en refroidissement dans un scénario climatique intermédiaire (RCP 4.5) [2]. La Grèce enregistre à la fois le niveau actuel le plus élevé de risque lié au refroidissement, mesuré par le score de risque moyen, et la plus forte hausse projetée dans les conditions climatiques futures, suivie de la Croatie, de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal. À l'autre extrémité du spectre, les pays du Nord tels que l'Estonie et la Finlande restent moins exposés. Néanmoins, les besoins en refroidissement devraient augmenter dans l'ensemble de la zone euro.

S'agissant du risque lié aux feux de forêt, la part des expositions de portefeuille dans le même scénario climatique (RCP 4.5) met en évidence des vulnérabilités supplémentaires dans les pays du sud de la zone euro, en particulier le Portugal, l'Italie, l'Espagne et la Grèce (graphique 2, partie b). Au Portugal, 27 % des portefeuilles des institutions financières sont exposés à un risque élevé lié aux feux de forêt, suivis de 12 % en Italie. La Grèce enregistre l'exposition globale la plus élevée lorsque toutes les catégories de risque sont prises en compte. Si les institutions financières des pays du centre de la zone euro sont généralement moins exposées à un risque élevé lié aux feux de forêt, leur exposition aux zones à risque moyen reste significative, atteignant 40 % des portefeuilles en Belgique et 27 % en France.

Cette configuration reflète globalement la distribution géographique des risques liés à la chaleur et aux feux de forêt et met en lumière les différents profils de risque dans la zone euro.

[2] RCP signifie trajectoires représentatives de concentration (*Representative Concentration Pathways*). Le RCP 4.5 représente un scénario dans lequel le forçage radiatif atteint 4,5 W/m² à la fin du siècle. Il est considéré comme un scénario climatique modéré. Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe technique.

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France

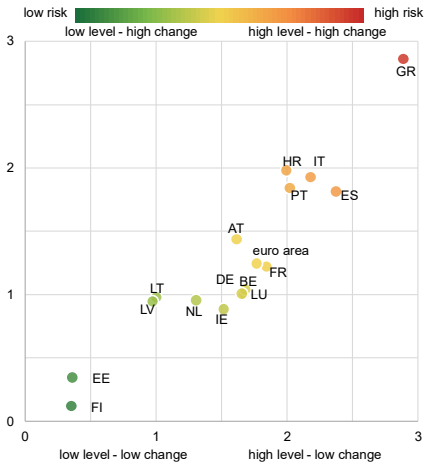
Indicateurs relatifs au changement climatique : novembre 2026

Graphique 2

Expositions au risque physique des institutions financières de la zone euro dans le cadre d'un scénario climatique RCP 4.5

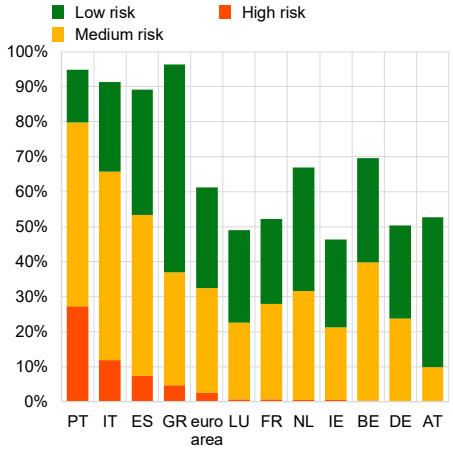
a) Nombre de degrés-jours de refroidissement : niveaux historiques et variations projetées des scores de risque moyens pondérés de l'exposition

(axe des abscisses : niveau historique, score de risque moyen, de 0 – pas de risque à 3 – risque élevé ; axe des abscisses : score de risque moyen pour la variation projetée des degrés-jours de refroidissement par rapport au scénario de référence historique dans le cadre du RCP 4.5, 2021-2040)



b) Scores de risque lié aux feux de forêt dans les pays de la zone euro dans le cadre du RCP 4.5, 2041-2050

(en pourcentage du portefeuille)



Sources : Calculs du SEBC sur la base des données provenant d'Anacredit, du registre des données relatives aux institutions et aux filiales, des statistiques sur les détentions de titres et de l'atlas interactif du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les estimations relatives aux feux de forêt sont fondées sur des calculs du SEBC utilisant Burger (C.), Herzberg (J.) et Nuvoli (T.) (2024*), Climate Change Risk Indicators for Central Banking: Explainable AI in Fire Risk Estimations*, document de travail, données actualisées du *Copernicus Climate Change Service* (C3S), MODIS MCD64A1 (Giglio *et al.*, 2021) et NASA LANCE FIRMS MCD14D, et distances par rapport aux villes et routes les plus proches collectées par Batista e Silva *et al.* (2019).
Notes : Les expositions des portefeuilles couvrent les prêts, les titres de créance et les portefeuilles d'actions des institutions financières de la zone euro vis-à-vis des sociétés non financières. Les indicateurs sont calculés du point de vue du pays créancier et peuvent donc inclure des expositions aux débiteurs non-résidents. Par conséquent, l'exposition déclarée par un pays est susceptible de refléter des risques en dehors de son territoire, en particulier lorsque les expositions transfrontières sont importantes. Les institutions financières incluent les sociétés de dépôt hors banques centrales (S122), les fonds d'investissement autres que monétaires (S124), les sociétés d'assurance (S128) et les fonds de pension (S129). Les scores de risque ne sont pas comparables entre les types de risques, car ils sont fondés sur des méthodologies et des sources de données différentes. Certains pays ont été supprimés en raison de contraintes de confidentialité et de la pertinence limitée du risque. La période de référence pour les expositions de portefeuille est décembre 2025. Pour plus de détails concernant les scénarios climatiques, veuillez consulter l'annexe technique.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à : Benoit Deeg, au : +49 172 1683704.

Notes

- Pour accéder aux indicateurs statistiques relatifs au climat, veuillez consulter le site Internet de la BCE. Pour plus de détails sur les méthodologies, les sources de données et les résultats, veuillez consulter l'article statistique qui accompagne ce communiqué de presse vous reporter à l'annexe technique.

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France